



Protection d'un concept en littérature

Par **Luc ANDRE**, le **08/03/2010** à **20:56**

Bonjour

Ecrivant des poèmes je voudrais savoir s'il me serait possible de protéger un concept d'écriture.

En effet j'écris des poèmes portraits et des poèmes publicitaires en regroupant trois procédés existants: Acrostiche, Alexandrins et double-rime!

Puis-je déposer une protection pour ce type d'écriture!

Par **frog**, le **08/03/2010** à **21:55**

Non.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010** à **13:24**

Bonjour,

Pour ce qui est de vos poèmes en tant que tel, ils sont protégés par le droit d'auteur dès leur création.

Par contre, le droit d'auteur ne permet pas de protéger les concepts ou les idées.

Le seul moyen de le protéger est la concurrence déloyale si vous produisez ces poèmes à

grande échelle mais malheureusement, les chances de succès sont réduites.

Cdlt